Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 200

Artikel: La crise de l'autonomie communale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016198

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un faux pas

Je lis dans l'« AZ » du 13 octobre, sous la plume de Monique Buri, ces lignes, au sujet du refus opposé par le Conseil fédéral à la demande de la Centrale sanitaire suisse d'un crédit de 462 250 francs en faveur du Vietnam du Nord :
« Pas de cette manière (So nicht).
» Le Conseil fédéral a définitivement gâché les chances qu'il avait de travailler à la détente en Indochine. Pis encore : En interrompant jusqu'à nouvel avis pour des raisons politiques l'aide humanitaire qu'il apportait au Vietnam du Nord (rappelons que la Centrale sanitaire apporte une aide exclusivement médicale), il a rompu avec une tradition à laquelle il avait été fidèle jusqu'alors.

Des chances gâchées

» Il a gâché sa première chance en ne reconnaissant pas le Vietnam du Nord en même temps que le Vietnam du Sud. Il a gâché sa seconde chance en renvoyant cette reconnaissance jusqu'en septembre 1971, par crainte de voir son geste mal interprété. Enfin, il vient de gâcher la dernière chance qu'il avait de pouvoir intervenir dans le conflit en qualité de médiateur, et cela parce que Hanoï a laissé l'ambassadeur suisse faire antichambre pendant des mois.
» Le Conseil fédéral, par sa politique extérieure, a ouvert de nombreuses portes au cours de ces dernières années. Quand bien même cette politique a souvent été mécomprise dans notre pays, elle ne s'en est pas moins révélée juste et à l'étranger, on a su l'apprécier à son juste prix. Pensons par exemple à notre rôle de médiateur dans le conflit du Bangla Desh ou à la toute récente nomination d'un diplomate suisse au poste d'envoyé de l'ONU en Namibie.
» On ne peut dès lors que difficilement comprendre qu'un gouvernement, qui a su faire preuve de tant de patience dans le développement de nos relations avec tous les pays du monde, ait soudain perdu patience vis-à-vis de Hanoï. N'aurait-on pas pu attendre encore un peu, quand bien même l'attitude de Hanoï était ressentie comme un affront ? Ou bien a-t-on refusé à la Centrale sanitaire suisse le crédit de 462 250 francs qu'elle demandait, parce que cette organisation humanitaire se refusait avec raison à intervenir en faveur de Berne auprès du Gouvernement nord-vietnamien ? La Croix-Rouge a-t-elle jamais consenti à de pareilles démarches ?
» Les explications qui ont été données hier devant le Conseil national sont peu convaincantes. Quelles que puissent être les véritables raisons qui ont déterminé le Conseil fédéral, il n'aurait pas dû agir de cette façon. So nicht. »

* * *

J'ajouterai que cette décision est d'autant plus regrettable, qu'elle ne manquera pas d'être exploitée : par ceux qui, dès que la Tchécoslovaquie (par exemple) procède à quelque nouvelle épuration, s'empressent de retirer leur aide aux différents « Comités d'aide au Vietnam » (comme si c'était là une raison !) ; et par ceux qui voient dans le conflit vietnamien un thème de propagande et d'agitation, et qui ne manqueront pas de s'écrier : « Vous voyez bien ! La Suisse capitaliste est la complice de Nixon ! ».

Au delà de la diplomatie

Les Vietnamiens, dans tout cela... Les enfants vietnamiens, les vieillards, les femmes, et tous ceux qui ne s'intéressent nullement au conflit Est-Ouest, mais désirent cultiver leur jardin ou plus modestement survivre, à qui Aide au Vietnam, Terre des Hommes, *etc, faisaient parvenir de la quinine, des antibiotiques, du plasma sanguin, des vêtements... ?*

J. C.

La crise de l'autonomie communale

L'Union des villes suisses, lors de son récent congrès à Lausanne, s'est interrogée sur l'autonomie communale. Personne, en ce lieu, ne pouvait mettre en doute sa valeur, ni son opportunité. Intouchable. Expression d'une volonté de survie qu'il faut prendre au sérieux. Trop d'illustres auteurs se sont arrêtés sur elle, d'ailleurs, pour qu'il puisse en être autrement. Non, l'autonomie communale n'est pas une survivance désuète d'un passé d'autant plus prestigieux qu'il serait lointain !
Dès lors, dans ce cénacle, l'Etat — cantonal ou fédéral — centralisateur n'y est pas en odeur de sainteté.
L'Etat, pour la commune, est à la fois le père autoritaire — contre lequel on se révolte donc volontiers — et la mère nourricière — dont on éprouve de la peine à se défaire. Comment sublimer tout cela ? L'affirmation de soi n'est pas forcément suffisante.
Le propos est trop facile qui consiste à montrer que la commune reste le noyau irremplaçable de la vie civique, la « cellule politique de base ».

Résultat d'une collaboration entre l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, un fort volume de près de quatre cents pages sera bientôt publié. Son titre : « Communes suisses et autonomie communale ».
De l'exposé présenté par M. Jean Meylan — l'un de ses auteurs — nous tirons une constatation et ses deux recommandations.

Une constatation :
« En recoupant les réponses des autorités avec le classement de leur commune dans les types socio-économiques et financiers, on peut voir que, très souvent, *plus la spécialisation socio-économique du territoire est favorable fiscale-*

Puisqu'il s'agit de proclamer sa volonté de sauvegarder l'autonomie communale, c'est qu'elle est menacée. Si elle était réellement vérité d'évidence, qui songerait à en parler ?
On peut admettre sans peine que les solutions centralisatrices n'ont de faciles que les apparences. Car la rationalité sociale n'existe probablement pas. Les solutions technocratiques de bureaux lointains ne constituent vraisemblablement pas un progrès.
Certes.
Ces évolutions régressives ne sont toutefois pas le fait du hasard. Elles sont la concrétisation possible d'une croissance économique non contrôlée qui a engendré des inégalités régionales de développement.

Le poids de l'inflation

Ces inégalités pourraient être provisoires, ou transitoires. L'inflation enterre cette éventualité. En l'absence de structures régionales instituées, l'autonomie communale se transforme en souricière. Seul le recours accru aux méthodes de subventionnement peut constituer un remède. Leur efficacité n'est cependant pas garantie.

En effet, la hausse incessante des prix — l'horlogerie en sait quelque chose — peut déséquilibrer dans des délais très courts des positions industrielles et commerciales qui semblaient inexpugnables. Les entreprises, de petite et moyenne dimensions, travaillant souvent en sous-traitance, peuvent voir leur position s'affaiblir, leur source de commandes tarir ou leur dépendance s'accroître — jusqu'à l'absorption.

Une épuration permanente

Notre organisation capitaliste du développement industriel possède dans l'inflation le plus intraitable des bourreaux qui procède à une épuration permanente des structures de production, et plus encore des structures de commercialisation.
Face au rouleau-compressseur de l'inflation, le pouvoir politique communal, plus que tout autre, est démuni. Il ne peut parer qu'au plus pressé, et perd le contrôle d'un développement — urbain, industriel, démographique — qu'il pouvait avoir organisé de longue date et qui donnait satisfaction.
L'autonomie cesse alors d'être un gage de développement, pour devenir un certificat d'impuissance. Une entreprise peut se reconvertir, embaucher, licencier, se déplacer. Mais une commune ! Les difficultés commencent alors à se surajouter les unes aux autres. Amortissement des infrastructures, des équipements collectifs. Imbroglio des transports, urbanisation.
Les grandes inégalités régionales se doublent de micro-inégalités intercommunales qui exacerbent les rapports. L'autonomie n'est alors plus revendiquée que par les communes qui échappent provisoirement encore à ces phénomènes. Les autres n'arrivent plus à imaginer leur avenir que dans la mise en œuvre, fragile et laborieuse, de concertations régionales qui n'expriment que la volonté des pauvres de réunir des forces exsangues pour conjurer le destin. L'efficacité n'est pas non plus garantie.

Vers un syndicat intercommunal

Tout cela n'est pas très différent des difficultés qu'assaille le fédéralisme. S'il y a vingt-cinq cantons, il y a par contre plus de trois mille communes.
Le syndicat intercommunal obligatoire — pendant du concordat intercantonal obligatoire — suffira-t-il ?

---

ment à la commune, moins celle-ci approuve un aménagement conduisant à une répartition des équipements sur le plan régional ou à une réduction des disparités de situations financières. Or, c'est là, à notre avis, l'un des nœuds du maintien de l'autonomie communale ; car, tandis que les problèmes se posent toujours plus fréquemment sur le plan régional, l'autonomie communale conçue et pratiquée trop strictement met des freins à la résolution des problèmes sur le plan intercommunal. Cette situation peut même conduire au paradoxe d'un affaiblissement de l'autonomie de l'ensemble des communes par le fait d'une autonomie exacerbée de certaines communes, ceci au moment même où la situation conjoncturelle implique la rationalisation des dépenses publiques et la coordination de l'aménagement du territoire. »

Deux recommandations :

« 1. *Une amélioration des finances communales est nécessaire* ; elle devrait s'accompagner d'une forte compensation entre les communes riches et les communes pauvres.
» A noter que cette compensation n'aurait pas seulement un effet financier, mais aussi *politique*, des communes aux finances solides éprouvant certainement moins de réticence à s'unir.

» 2. Face au *mouvement de centralisation* auquel on assiste actuellement, pour sauvegarder leur autonomie, les communes doivent répondre en se donnant elles-mêmes les instruments nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent sur les plans régional, cantonal, voire fédéral. Elles peuvent y réussir aussi bien par la mise sur pied d'associations intercommunales efficaces (dans le domaine de l'aménagement en particulier) que par une rationalisation coordonnée pour les équipements surtout, mais plus généralement pour toutes les activités communales.
» Il faut encore mentionner la nécessité d'une meilleure représentation des communes auprès des cantons et de la Confédération, où les associations cantonales et nationales de communes devraient jouer un rôle déterminant. »